

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2025

PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 136)

AMENDEMENT

N ° CL372

présenté par

Mme Pochon, M. Amirshahi, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Duplessy,
Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, M. Peytavie, M. Raux et Mme Regol

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 15 BIS, insérer l'article suivant:

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

L'État veille à la mise en visibilité des formations existantes à destination des élus locaux, notamment via une plateforme numérique recensant les offres proposées par les acteurs habilités.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour améliorer la lisibilité des offres de formation à destination des élus locaux, il est proposé par cet amendement d'envisager la mise en place d'une plateforme numérique sur laquelle pourraient être recensées l'ensemble des offres de formation proposées par les acteurs agréés.